



Photovoltaïque: appel d'offres pour projets « agri-PV » au Luxembourg

Description: Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme lance un troisième appel d'offres qui porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles centrales solaires agrivoltaïques (« agri-PV ») au Grand-Duché de Luxembourg. Le but recherché est que ces centrales « agri-PV » assurent une triple situation bénéfique en matière de production d'électricité renouvelable, de production agricole, et en matière de biodiversité et de protection de la nature.

Date limite de dépôt des offres: 15 janvier 2027

Principales conditions de participation:

- L'appel d'offres est divisé en **trois lots et cinq catégories** :
 - Lot 1 : Centrale à panneaux bifaciaux verticaux ou Tracker (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c).
 - Catégorie 1: Prairie utilisée pour la production de fourrage ou graminées.
 - Catégorie 2: Prairie utilisée pour l'élevage (y compris élevage avicole).
 - Catégorie 3: Terres arables pour toutes cultures (y compris cultures spéciales).
 - Lot 2 : Ombrières (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c)
 - Catégorie 4 : Cultures spéciales.
 - Lot 3 : Centrale au sol (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c)
 - Catégorie 5 : Prairies (fourrage et élevage) et Terres arables.
- Les centrales sur bâtiment sont exclues, de même que des surfaces non admissibles définies.
- Un agriculteur actif doit obligatoirement être associé au projet et détenir du capital dans le projet.
- Un concept est à remettre présentant le projet agricole et démontrant l'amélioration de la qualité écologique de la surface.
- Un système de stockage peut être prévu.
- Les projets retenus bénéficient pendant quinze ans d'un contrat de prime de marché pour l'injection de l'électricité produite.

Les modalités détaillées de l'appel d'offres sont décrites dans un cahier des charges. Le cahier des charges est envoyé par courrier électronique à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante:

PV@eco.etat.lu

Volume maximal de puissance à rémunérer: Lot 1: 35 MW_c; Lot 2: 15 MW_c; Lot 3: 25 MW_c.

Prix maxima à soumissionner: Lot 1 : 125 €/MWh; Lot 2 : 150 €/MWh ; Lot 3 : 105 €/MWh.

Attribution: Au meilleur prix (procédure de mise en concurrence); avec une pondération si système de stockage et/ou si puissance ≤ 2 MW, et au moins deux projets par catégorie (1-5).

Réalisation: En principe la centrale doit être construite et injecter l'électricité dans le réseau dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'attribution.